

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 1232

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Diaz, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Immigration et asile	0	200 000
Intégration et accès à la nationalité française	200 000	0
<b>TOTAUX</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but d'interpeller sur les violences sexuelles commises par les personnes étrangères.

Il prévoit d'abonder le programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » de 200 000 € en retirant cette somme de l'action 01 du programme 303 en vue de l'affecter à l'action 12 « Intégration des étrangers primo-arrivants ».

L'objectif de cette augmentation des ressources du programme relatif à l'intégration est de renforcer ce cycle d'accueil par l'introduction de formations destinées à sensibiliser sérieusement les primo-arrivants à la question de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

En effet, de telles violences sont pour une proportion importante le fait de personnes étrangères. À titre d'exemple, plus de 63 % des agressions sexuelles subies par les femmes dans les transports en commun d'Île-de-France sont le fait d'individus de nationalité étrangère. Tandis que les étrangers représentent 8 % de la population totale du territoire, ils sont 14 % des mis en cause pour violences sexuelles, et selon la préfecture de police de Paris, 77 % des viols élucidés commis dans les rues parisiennes en 2023 étaient le fait d'étrangers. Les femmes doivent être épargnées des prédateurs évitables, à plus forte raison, par exemple, des individus déjà définitivement condamnés par la justice et faisant l'objet d'une mesure d'éloignement.

Considérant qu'un nombre croissant d'entreprises du secteur public comme du secteur privé, y compris au sein des plus hautes institutions de la République, bénéficient de formations sur la lutte contre les actes et propos à caractère sexiste et sexuel, il apparaît impérieux au regard de la gravité des enjeux de dispenser cet accompagnement aux primo-arrivants, a fortiori au regard de leur nombre immaîtrisé.